

VIOLENCE VERBALE ET BIENTRAITANCE

SUR-MESURE



OBJECTIF : Comprendre la complexité du phénomène de maltraitance, susciter des pistes de réflexion afin de faire évoluer les pratiques et postures vers une démarche de bientraitance.

PUBLIC VISE : Professionnels des ESSMS travaillant auprès de personnes en situation de dépendance.

PREREQUIS : Aucun.

Un questionnaire préalable est adressé aux participants afin de collecter leurs attentes en sus du rendez-vous diagnostic de définition des besoins.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

X Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 : rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

X Recommandations de la HAS .

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

6 heures de formation sur 1 journée pour un groupe de 10 personnes maximum.

Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des compétences acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES

Attention : il s'agit ici d'un exemple de programme, à adapter en fonction du besoin recensé au préalable.

- Introduction
 - o Les différentes formes de maltraitance
 - o Contexte juridique et sociétal
 - o S'approprier le concept de bientraitance
 - o Développer des pratiques bientraitantes
- Définitions
 - o ONU
 - o Conseil de l'Europe
 - o Le Ministère de l'Action Sociale Ministère des solidarités et de la Santé
- Charte de Bientraitance
 - o Extraits du livret de bientraitance du Ministère des Solidarités et de la Santé
- Les actes de Bientraitance
 - o Prendre soin
 - o L'Alimentation
 - o Des soins adaptés aux besoins des résidents
 - o L'entretien de son environnement
 - o S'adapter à son besoin de communiquer
 - o L'accompagnement
- Les actes de Maltraitance
 - o Violences PHYSIQUES
 - o Violences PSYCHOLOGIQUES
 - o Violences MEDICAMENTEUSES
 - o Violences FINANCIERES
 - o NEGLIGENCES passives ou actives
- La procédure de signalement
- Bilan de la formation

- o **Réflexion** du groupe sur la construction d'une structure de **procédure** ou sur la modification des procédures existantes

SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES : A l'issue des évaluations, le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises ou les axes d'amélioration des apprenants.

La validation partielle des acquis de la formation ne permet pas d'aménagement de **présentation ultérieure** en cas de validation partielle. Il incombe à l'employeur de **déterminer** si la validation partielle des acquis **entraîne**, pour le stagiaire, **une nouvelle participation** à l'action ou non.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

PERIODICITE : Les dispositions relatives au maintien et à l'actualisation des connaissances des participants **relèvent** de la responsabilité de l'employeur.

CODES FORMATION :

X NSF 330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociale.

X Formacode 44011 Maltraitance.

ANALYSE DES BESOINS : Le programme de cette formation est sur-mesure, **il peut être adapté dans son contenu et dans sa durée en fonction des objectifs déterminés en amont et en concertation avec la direction de l'établissement.**

Les particularités liées aux procédures internes de l'établissement doivent être communiquées en amont (voir « moyens pédagogiques et techniques »).

Cette action s'inscrit parfaitement dans un **système** interne de maintien et d'actualisation des **compétences** des personnels mais aucune disposition **réglementaire** n'empêche de former un primo-apprenant par le biais de cette prestation.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation **déclaré** à la DRIEETS, disposant d'un numéro de **déclaration d'activité**, d'un service clients, d'un service **qualité** et titulaire d'un certificat qualité QUALIOP1 et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des équipes du secteur social et médico-social :

- Apports théoriques à partir des attentes des professionnels et des situations vécues.
- Jeux de rôle, implication des participants permettant des échanges sur des situations vécues et analyse de cas posant un problème.
- Proposition de conseils pratiques pouvant être appliqués au quotidien.
- Possibilité de fourniture d'un livrable reprenant les grands axes de la formation : sur demande.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Tout document ou procédure en vigueur au sein de l'établissement en lien avec l'objet de la formation.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est **impératif** de **prévenir** le centre de formation afin qu'une solution alternative soit **étudiée** (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant de salles de **réunion**).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACOUIS : Des évaluations sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (imposées, elles sont effectuées. Toutefois, les modalités diffèrent selon les groupes et sont laissées à l'appréciation du formateur).

Les évaluations sommatives comportent une partie **théorique** consistant en un questionnaire oral, et une partie pratique, validant la **capacité** d'un participant à réaliser des actions **déterminées**. Ces évaluations font l'objet d'une fiche standardisée complétée par le formateur et signée par le participant.

SECURITE : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.

En cas de formation en entreprise, les dispositions de **sécurité** devront être **présentées** au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.



ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'**accessibilité** est à **étudier** en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'**établissement**, ceux-ci doivent **être adaptés** à l'accueil des travailleurs de l'**établissement**. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront **répondre** aux exigences d'**accessibilité** (**rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...**).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les **délais** de **réalisation** sont à convenir entre l'**établissement** (besoins) et l'organisme de formation (**disponibilité** des formateurs ou des infrastructures). Les prestations **proposées** dans ce programme sont **élaborées** sur-mesure et font l'objet d'un devis **établi après analyse précise du besoin**. La formation est accessible à partir de 15 jours à **réception** des documents contractuels **signés** et validation des besoins **définis** en concertation. Les tarifs **donnés** à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations **proposées** font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de **faire établir un devis après analyse du besoin**.

QUALITE DE LA PRESTATION : **Les dispositions de ce programme ne sont qu'informatives et seront adaptées suite à un rendez-vous préalable** permettant d'analyser le besoin **précis** de l'**établissement** et les attentes en formation. La **qualité** de notre intervention ne saurait **être** garantie si le nombre de participants, la **durée pédagogique** effective et les **moyens techniques requis** ne sont pas respectés.

CONFIDENTIALITE : Les **données** que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont **exploitées** et **diffusées** conformément aux exigences de **qualité** des organismes de formation, de **manière** anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la **clientèle** (noms, **coordonnées...**) sont **sécurisées** et non **diffusées**. Chacun dispose d'un droit d'**accès** et de rectifications aux **données** qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référence	FORM_PROG_F4_Violence verbale et bientraitance_SM005
Date MAJ	15/01/2025